

## L'action de la France en faveur de la réutilisation des informations publiques

### 1. Les mesures en faveur de la réutilisation

- Institution d'un droit à réutilisation dans le texte même de transposition
- Sensibilisation des administrations
  - Instructions aux services
  - Élaboration d'outils : guides, licences types
  - Actions pédagogiques
- Action en faveur des opérateurs : portail unique

### 2. Deux administrations particulièrement impliquées

- La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs)
- L'APIE (Agence du Patrimoine immatériel de l'État)

### 3. L'action de la CADA

- Action précontentieuse
- Avis sur des questions liées à l'application des textes
- Outils de sensibilisation : guides d'information en ligne
- Interventions dans colloques et actions de formation.

### 4. L'action de l'APIE

Les informations publiques : un domaine d'action prioritaire

- sensibiliser aux enjeux de la réutilisation.
- accompagner les administrations dans la mise en œuvre des textes et favoriser la réutilisation des données publiques
- identifier les freins et obstacles éventuels à la réutilisation et rechercher des solutions
- favoriser une démarche cohérente et coordonnée de l'ensemble des administrations
- une approche opérationnelle qui se situe en complémentarité des actions de la CADA

### Des actions coordonnées sous un mode participatif

- ateliers associant l'ensemble des administrations : sensibiliser et aider
- rencontres d'opérateurs : connaître les besoins (notamment)
- contacts réguliers avec les acteurs institutionnels
- veille internationale
- projets spécifiques de valorisation

### 5. Des modèles de licence-type

- Des licences types conçues comme des cadres de référence pour faciliter et sécuriser les relations administration / licenciés :
- offrent un cadre stable (conditions générales)

- doivent être adaptées à chaque situation en fonction des problématiques spécifiques (conditions particulières)
- ne sont pas figées et qui peuvent évoluer dans le temps
- sont complétées par un guide d'utilisation

#### Deux modèles de licences-type

- Livraison unique des informations : fourniture d'un rapport par ex.
- Fourniture d'informations régulièrement mises à jour : licence assortie de modalités particulières de mise à disposition.

va au delà des exigences légales en organisant des modalités spécifiques de mise à disposition des informations publiques et de leurs mises à jour successives. Ex : mise à disposition d'une base de données actualisée.

#### 6. Des guides explicatifs et méthodologiques

- Des FAQ sur le champ d'application de la loi
- Un guide accompagnant les modèles de licences type
- Un guide méthodologique en préparation sur la tarification

#### 7. Faire émerger les informations disponibles

- Des outils d'aide à la constitution des répertoires
- La mise en chantier d'un portail unique d'accès aux informations publiques

#### 8. Le portail unique

Plan national de développement de l'économie numérique « France numérique 2012 » : « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES EN CREANT UN PORTAIL UNIQUE D'ACCES AUX DONNEES PUBLIQUES »

Groupe de travail en cours pour la conception du Portail